



DECISION N° 031 /25 /D/ CAY 1<sup>ER</sup> / SG / SFMP/BMP

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°04/DC/CAY1<sup>ER</sup>/CIPM/2025 DU 22/09/2025  
POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) A LA  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>, EN PROCEDURE D'URGENCE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé ;  
  
Et conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics.

**DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>:** la lettre commande objet de la demande de cotation N°04/DC/CAY1<sup>ER</sup>/CIPM/2025 DU 22/09/2025 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>, EN PROCEDURE D'URGENCE est attribuée à ESTELLE & FILS Sarl, TEL : 694901205/696202728, représenté par Monsieur TONYE EKAT Samuel , Directeur Général pour un montant TTC FCFA de 9 500 528 FCFA (neuf millions cinq cent mille cinq cent vingt-huit FCFA).

**Délai d'exécution des travaux:** 1 (un) mois.

**Article 2:** La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

